



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/42
26 octobre 2002



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

PROPOSITION DE PROJET : MALDIVES

Le présent document présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération:

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de sensibilisation et d'encouragement PNUD
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance et examen PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents des douanes et du personnel de l'Unité nationale de l'ozone PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des pour l'entretien PNUE

DESCRIPTION DU PROJET

1. En 2000, la consommation totale de CFC dans le secteur de l'entretien des réfrigérateurs aux Maldives a été évaluée à 4,6 tonnes de PAO pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques et commerciaux et des climatiseurs d'automobile.
2. Il existe environ 20 centres de service en réfrigération à Malé, l'île où l'on retrouve plus de 75 pour cent des réfrigérateurs au pays. Il y a aussi 10 autres ateliers d'entretien dans d'autres îles et 80 agences procédant à l'entretien et à la réparation des réfrigérateurs dans les centres touristiques. Chaque agence emploie en moyenne 2 ou 3 techniciens et très peu d'ateliers ont des techniciens qualifiés.
3. Actuellement, 18 importateurs de CFC sont accrédités au pays. Aussi, quelques utilisateurs finals importent directement des CFC, bien que ce soit en très petites quantités. Les importateurs fournissent les frigorigènes aux clients, y compris les centres touristiques et les agences de service. L'accumulation semble être un phénomène courant aux Maldives; puisque l'exportation de grandes quantités de la Chine et de l'Inde est plus économique, les CFC sont achetés en plus grande quantité et stockés pour usage futur.
4. L'importation de substances chimiques doit être approuvée par le Service national de la sécurité avant leur importation dans les îles. Le gouvernement collabore activement avec les pays voisins de la région afin de réglementer les importations. Avant 2001, le Bureau des douanes n'avait pas de codes séparés pour le CFC; depuis lors, des codes des douanes séparés ont été établis pour les CFC et les importateurs sont maintenant tenus de déclarer le type de SAO qu'ils importent.
5. Le plan de gestion des frigorigènes comprend les sous-projets suivants :
 - a) Formation d'agents d'exécution (35 000 \$ US), afin de mettre en place un cadre de réglementation comprenant des mesures pour l'identification et la réglementation des SAO et l'équipement contenant des SAO, et pour élaborer un système d'autorisation.
 - b) Programme de formation de techniciens en réfrigération (35 000 \$ US), afin de former des agents des douanes de premier plan comme formateurs, sur les questions d'élimination des SAO et les méthodes de réglementation des importations de SAO et de produits contenant des SAO; de former d'autres agents qui travailleront sur le terrain; et de fournir du matériel pour l'identification des SAO;
 - c) Programme de sensibilisation et d'encouragement (269 100 \$ US), visant à fournir des incitatifs financiers et d'autres mesures de soutien afin de faciliter la modernisation des réfrigérateurs vers des technologies sans SAO;

- d) Surveillance des activités proposées dans le plan de gestion des frigorigènes (25 000 \$ US).

6. Le projet de plan de gestion des frigorigènes des Maldives a été présenté avec une lettre officielle indiquant la volonté du gouvernement, sans autre demande de financement, de réduire la consommation de CFC de 50 % d'ici 2005 et de 85 % d'ici 2007. Les importations de CFC ou d'équipements contenant des CFC sera restreinte si nécessaire, afin d'en arriver à la conformité avec la réduction du niveau de consommation de CFC et de soutenir les sous-projets inclus dans le plan de gestion des frigorigènes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. Le 23 septembre 2002, un courriel de l'administrateur du Bureau de l'ozone des Maldives informait le Secrétariat que, en 2001, lors d'une vérification des quantités de SAO importées au pays, on a découvert qu'une entreprise avait importé de la Chine quelque 7,5 tonnes de CFC-12 au-delà de la consommation de base de CFC (environ 4,6 tonnes). Les CFC ont été importés au pays avant l'établissement du système d'autorisation. L'administrateur du Bureau de l'ozone a déclaré que l'importateur avait probablement importé ces quantités de CFC pour les accumuler en vue d'un usage ultérieur et qu'il consentait à les retourner pour le prix qu'il avait payé. Il a aussi demandé l'avis du Secrétariat sur la façon dont le gouvernement devrait s'y prendre pour en disposer (méthodes de disposition, destruction ou réexportation des CFC).

8. En s'appuyant sur la déclaration de l'administrateur du Bureau de l'ozone, le Secrétariat a pris note que les Maldives peuvent n'avoir pas été en conformité avec le Protocole de Montréal en 2001. Toutefois, comme l'indique le Secrétariat de l'ozone, afin de déterminer la conformité aux mesures réglementaires pour les CFC, un pays dont la production ou la consommation dépasse la consommation de base en 2000 ou 2001 doit présenter un rapport de ses données pour la période de réglementation du 1 juillet 2000 au 30 juin 2001. À cet égard, le Secrétariat a informé l'administrateur du Bureau de l'ozone qu'il devrait présenter au Secrétariat de l'ozone un rapport sur la consommation de SAO aux Maldives en 2001, afin que le Secrétariat de l'ozone puisse évaluer l'état de la conformité. Le PNUD et le PNUE ont informé le Secrétariat qu'ils assureraient aussi le suivi de cette question auprès du gouvernement des Maldives.

9. La proposition de projet de plan de gestion de frigorigènes des Maldives a été préparée en fonction des divers éléments de la Décision 31/48. Le niveau total de financement demandé par le gouvernement pour la mise en oeuvre des activités mentionnées dans le plan de gestion des frigorigènes se situe aussi dans la fourchette permise en vertu de la Décision 31/48. Aussi, la Décision 31/48 accorde au pays une certaine souplesse pour la sélection et la mise en oeuvre des éléments du plan de gestion des frigorigènes les plus pertinents à leurs engagements en matière d'élimination. Toutefois, le Secrétariat a remis en question la rentabilité à long terme et le besoin d'équipement de récupération des CFC et d'incitatifs financiers pour les utilisateurs finals tel que le propose le projet de plan de gestion des frigorigènes, en prenant en compte que la consommation de SAO aux Maldives est d'environ 5 tonnes; qu'environ 68 pour cent de la consommation de CFC sert à l'entretien des climatiseurs d'automobile; que le gouvernement a

interdit l'importation de véhicules de plus de cinq ans, et que des climatiseurs d'automobile ne contenant pas de CFC ont été importés au cours des trois dernières années; qu'entre 40 et 60 pour cent des réfrigérateurs commerciaux fonctionnent déjà sans CFC; que la durée moyenne de tous les réfrigérateurs domestiques et commerciaux est de six ans; et que la différence de prix entre les CFC-12 (3,20 \$ US / kg) et HFC-134a (13,00 \$US / kg) est très grande.

10. À cet égard, le PNUD et le PNUE ont indiqué que, pendant la préparation du plan de gestion des frigorigènes, on a trouvé qu'un centre de villégiature utilisait déjà de l'équipement de récupération lors de ses activités d'entretien. Il est donc possible que d'autres utilisateurs soient consentants à utiliser de l'équipement de récupération et de recyclage. Comme un projet de récupération et de recyclage n'était pas inclus, le programme de formation des techniciens en réfrigération a prévu un peu d'équipement. Selon le plan de gestion des frigorigènes, des réfrigérateurs contenant des CFC seraient encore en utilisation après 2010; cet équipement peut être modernisé.

11. Le PNUD et le PNUE ont aussi indiqué que le prix des CFC serait un important facteur de rentabilité; toutefois, il est important de reconnaître que, à mesure que l'offre de CFC diminue, les quantités obtenues diminueront aussi. Bien que la différence de prix entre le CFC-12 et le HFC-134a soit actuellement élevée, le gouvernement envisage activement réduire la différence de prix en imposant une taxe supplémentaire sur les CFC.

12. Le Secrétariat, le PNUD et le PNUE ont discuté des coûts relatifs au programme de sensibilisation et d'encouragement, qui étaient plus élevés que dans des demandes similaires pour d'autres projets de plan de gestion des frigorigènes approuvés. Par la suite, le coût du projet a été rajusté.

RECOMMANDATIONS

13. Prenant note qu'il n'est pas certain pour le moment que les Maldives ne soient pas en conformité, et aussi que les circonstances représentaient une anomalie que le gouvernement tente de redresser, les circonstances de la Décision 37/20 quant à la non-conformité ne semblent pas s'appliquer au présent cas. Le Secrétariat du Fonds recommande donc l'approbation globale des projets avec les coûts d'appui afférents au niveau de financement indiqué dans le tableau suivant :

	Titre des projets	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de sensibilisation et d'encouragement	115 000	14 950	PNUD
b)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance et examen	15 000	1 950	PNUE
c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents des douanes et du personnel de l'Unité nationale de l'ozone	35 000	4 550	PNUE
d)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs pour l'entretien	35 000	4 550	PNUE
